

**Zeitschrift:** Revue suisse d'apiculture  
**Herausgeber:** Société romande d'apiculture  
**Band:** 144 (2023)  
**Heft:** 11-12

**Artikel:** Minimiser les risques pour la santé des apiculteurs lors du traitement hivernal  
**Autor:** Jans, Stefan  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1082008>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 24.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

L'équipe du SSA est à la disposition de tous les participants au programme de santé pour discuter de situations particulières au sein des colonies et pour élaborer des mesures applicables dans la pratique.

Les apiculteurs et apicultrices documentent leurs travaux en ligne durant l'année dans le cadre de l'autodéclaration.

Cela permet de s'assurer que rien n'est oublié. Si je rate le moment opportun pour effectuer un travail important sur le rucher, cela ne pourra pas être rattrapé facilement dans la plupart des cas. Il sera tout au plus possible de limiter encore les dégâts pour la colonie.

Grâce au propre concept d'exploitation et à l'accompagnement dans le cadre du programme de santé, nous pouvons soutenir nos colonies en fonction de leur développement et de la saison. Si nous respectons la planification annuelle, notre mode d'exploitation exemplaire sera récompensé l'année suivante par la plaquette de reconnaissance en tant qu'apiculture responsable. La participation fructueuse au programme est un plaisir pour les apiculteurs et apicultrices et constitue la meilleure condition pour un rucher plein d'abeilles en bonne santé.

Vous pouvez encore vous inscrire au programme de santé 2024 jusqu'au 31 décembre 2023 ([www.abeilles.ch/programmedesante](http://www.abeilles.ch/programmedesante)). Plus d'informations dans l'article « Actualiser et approfondir ses connaissances grâce au programme de santé » (Revue SAR 10/2023).

## **Minimiser les risques pour la santé des apiculteurs lors du traitement hivernal**

**Stefan Jans, conseiller régional pour la Suisse centrale,  
Service sanitaire apicole (SSA), [stefan.jans@apiservice.ch](mailto:stefan.jans@apiservice.ch)**

L'acide oxalique est utilisé pour le traitement contre varroa lorsque les colonies d'abeilles sont exemptes de couvain. Si la protection de l'utilisateur est respectée, ces médicaments vétérinaires peuvent être utilisés sans problème pour l'être humain.

### **Acide oxalique**

L'acide oxalique est une substance cristalline solide, incolore et inodore. Il est considéré comme nocif et peut provoquer des problèmes sanitaires aigus ou chroniques chez l'homme en cas d'ingestion, d'inhalation ou d'absorption par la peau. C'est pourquoi les symboles de danger suivants s'appliquent à l'acide oxalique :



Corrosif



Attention dangereux

Conformément à l'Ordonnance sur les médicaments (OMéd), les médicaments vétérinaires homologués pour les abeilles appartiennent à la catégorie de remise D. Cela signifie qu'ils sont disponibles sans ordonnance et que l'emballage ne comporte aucun avertissement concernant la protection des utilisateurs. C'est pourquoi il est important, en tant qu'apicultrice ou apiculteur, de lire la notice d'emballage avant chaque utilisation. Elle décrit en détail les équipements de protection individuelle nécessaires pendant l'utilisation.

En cas de **contact direct**, par exemple lors du mélange d'une solution par dégouttement avec du sucre (Api-Bioxal, Oxuvar 5.7 %), des brûlures locales de la peau et des muqueuses peuvent se produire. Selon Tox Info Suisse (numéro d'urgence 145), celles-ci se manifestent par des signes d'inflammations tels que rougeurs, brûlures ou cloques. Par la suite, des cicatrisations qui guérissent mal peuvent avoir lieu. Il est interdit de manger, de boire ou de fumer pendant la manipulation de l'acide oxalique. Pour sa propre sécurité, il convient de respecter strictement les mesures de précaution décrites dans la notice d'emballage et les aide-mémoire du SSA.

En cas de projections accidentelles dans les yeux, ceux-ci doivent être immédiatement et abondamment rincés à l'eau. Lors de contact avec les yeux, de fortes brûlures ou d'ingestion, il faut impérativement consulter un médecin. Il est en outre judicieux d'emporter avec soi la notice d'emballage lors du rendez-vous.

Lors de la pulvérisation d'acide oxalique (Oxuvar 5.7 %) ou de la sublimation d'acide oxalique dihydraté (Varroxal, Api-Bioxal), il existe un risque de brûlure des voies respiratoires par l'**inhaltung de poussière ou de l'aérosol**. Un tel effet irritant local en cas d'exposition par inhalation à l'acide oxalique est immédiatement perceptible par la personne concernée, par exemple sous forme de larmoiement des yeux, de toux (irritante) ou d'odeurs acides désagréables.

Les mesures effectuées lors d'essais sur le terrain (Gumpp 2004) ont montré que la concentration d'acide oxalique dans l'air ne diffère pas entre la pulvérisation et la sublimation. La charge dans le rucher pavillon peut toutefois être deux fois plus élevée qu'à l'extérieur.

Si les apiculteurs ou apicultrices peuvent s'éloigner nettement de la source d'émission lors de la sublimation, ils sont moins exposés à l'acide.

Lors d'une pulvérisation à l'intérieur, il faut veiller à une bonne aération. Si l'on travaille à l'extérieur, il faut tourner le dos au vent pour que les gouttelettes du produit pulvérisé emportées



© apiservice

*La fumée sortant de l'envumoir indique la direction du vent.*

en détail les équipements de protection individuelle nécessaires pendant l'utilisation.



*Protège-toi pour pouvoir pratiquer l'apiculture en bonne santé à l'avenir également.*

tion et la durée d'exposition, l'inhalation de l'aérosol peut entraîner une lésion des poumons ou un œdème pulmonaire et favoriser l'apparition de maladies pulmonaires (Münstedt 2014).

En cas d'**exposition chronique** au brouillard d'acide oxalique, des saignements de nez, des maux de tête et des vomissements sont décrits, ainsi que, par la suite, des douleurs dorsales, une perte de poids, de la nervosité, de l'anémie et des états d'épuisement (von Burg 1994).

Si des quantités importantes d'acide oxalique sont absorbées par l'organisme, un **effet néfaste systémique** peut se produire. Cela se traduit principalement par des conséquences négatives pour les reins. L'absorption d'acide oxalique peut se faire soit par le tractus gastro-intestinal, soit par les poumons, soit par la peau et les muqueuses (Gumpp 2004).

## Protection de l'apiculteur

Pour pouvoir continuer à pratiquer l'apiculture en bonne santé à l'avenir et jusqu'à un âge avancé, il est essentiel que les apiculteurs ou apicultrices se protègent correctement et qu'ils respectent quelques règles simples.

- éviter de s'exposer, la fumée de l'enfumoir indique la direction du vent
- travailler à l'extérieur ou dans un local bien aéré
- ne pas manger, boire ou fumer durant le traitement
- porter des gants résistants aux acides et des vêtements à manches longues
- porter des lunettes de protection et un masque FFP3, un demi-masque ou un masque complet
- avoir de l'eau ou une douche oculaire à portée de main pour se laver et se rincer les yeux
- conserver les médicaments vétérinaires à température ambiante, à l'abri du soleil, dans leur emballage d'origine et assurer un stockage inaccessible aux enfants, par exemple dans une armoire fermée à clé

En principe, un masque FFP2 suffit pour pulvériser la solution d'acide oxalique. Il est toutefois recommandé d'utiliser un demi-masque ou un masque complet avec filtre à charbon

par l'air ou le nuage d'acide oxalique issu de la sublimation s'éloignent du corps. La direction du vent est indiquée par la fumée qui sort de l'enfumoir.

Selon Tox Info Suisse (renseignement via courriel de Stefanie Schulte-Vels, méd. prat.), l'inhalation peut en outre provoquer : des déman-geaisons dans la gorge, des sécrétions au niveau des bronches ou des troubles respiratoires de type asth-matique. Selon la concentra-

actif. Celui-ci peut être utilisé pour toutes les applications. Il existe des demi-masques et des masques complets de différentes tailles, ainsi que des masques spécialement conçus pour les porteurs de lunettes. Il convient de noter que les filtres ont une date de péremption et perdent rapidement leur efficacité s'ils ne sont pas stockés hermétiquement. La liste du SECO sur les préparations apicoles indique les équipements de protection nécessaires pour chaque produit (voir code QR).

La plus grande prudence est de mise lors de la manipulation des préparations. Vous trouverez de plus amples informations sur la sécurité au travail en apiculture dans la nouvelle vidéo du SSA et dans la thèse de doctorat de Thomas Gumpp (voir les codes QR).



Thèse de doctorat de Thomas Joseph Gumpp « Untersuchungen zur Arbeitssicherheit des Imkers bei der Anwendung von Oxalsäure zur Bekämpfung der Varroatose » (Etudes sur la sécurité au travail de l'apiculteur lors de l'utilisation d'acide oxalique pour lutter contre la varroase). *Document en allemand.*



Liste SECO « Médicaments vétérinaires, biocides et produits chimiques pour l'apiculture : Risques pour la santé et protection des utilisateurs »



Nouvelle vidéo « L'apiculture en toute sécurité »

## Sources:

- von Burg R. (1994): Toxicology update ; Oxalic acid and sodium oxalate. *J. Appl. Toxicol.* 14 (3), 233-237.  
Gumpp T. (2004): Thèse de doctorat de Thomas Josef Gumpp « Untersuchungen zur Arbeitssicherheit des Imkers bei der Anwendung von Oxalsäure zur Bekämpfung der Varroatose »  
Münstedt, K. ; Hoffmann, S. ; Schmidt, G. ; Sauerbier E. ; Münstedt, K. P. (2014) *Handbuch gesundes Imkern, Gefahren für den Imker erkennen – Krankheiten behandeln*, Lehmanns Media Verlag